

Rubrique : GESTION DES PERSONNELS
Objet : RETRAITES RENTREE 2019
Date : mai 2018
Contact : Mme Régine PEYRON
N° Tel : 04.92.56.57.55
mél : ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr

DEMANDE D'ADMISSION A LA RETRAITE (avec effet à la rentrée 2019)

Je vous informe de la parution du bulletin académique spécial n° 372 du 7 mai 2018
« demandes d'admission à la retraite des fonctionnaires relevant du Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite (CPCMR) Rentrée scolaire 2019 » sur le site de l'académie d'Aix-Marseille.

L'année 2018 est une année de transition dans la mise en place de la réforme des pensions.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires à votre demande d'admission à la retraite dans ce bulletin académique.

La réforme de la gestion des pensions des fonctionnaires civils de l'Etat transfère progressivement des services ministériels centraux ou déconcentrés vers le Service des Retraites de l'Etat (SRE) la gestion complète des demandes de pension et de retraite additionnelle.

Attention : Une attention particulière est à apporter dans la procédure à suivre pour la demande d'admission à la retraite (dossier papier et dématérialisé selon la date de dépôt de la demande et la date de départ).

La demande s'effectue toujours **par la voie hiérarchique**, I.E.N de circonscription qui le transmettra au service du 1^{er} degré.

Les gestionnaires du bureau des pensions du Rectorat demeurent toutefois les interlocuteurs des personnels dans la phase de préparation de leur départ en retraite (informations sur les conditions de départ à la retraite).

Les agents qui souhaitent, avant de déposer un dossier de retraite, faire estimer le montant de leur pension sont invités à consulter le **portail ENSAP** (Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics) <https://ensap.gouv.fr> .